

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME



**SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE 23 JUILLET 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le Jeudi 23 juillet 2026 à 9 h, au 300, rue Parent, sous la présidence de Rémi Barbeau, maire, à laquelle session étaient présents :

Madame et monsieur : Marie-Claude Poitras, conseillère

Étaient également présents : Messieurs William Richer, conseiller politique aux affaires internes, Danik Tondreau, conseiller stratégique du cabinet, Alain Cassista, directeur général, Simon Filiatrault, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels ainsi que madame Marie-Josée Larocque, greffière.

Absence(s) : Pascal St-Onge, conseiller

CE- 15243_26-07-23
POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Rémi Barbeau, maire, ouvre la séance du comité exécutif.

CE- 15244_26-07-23
POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE- 15245_26-07-23
POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ
EXÉCUTIF TENUE LE 16 JUILLET 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 juillet 2026 a été transmise aux membres du comité exécutif le 17 juillet 2026;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 juillet 2026 soit approuvé.

CE- 15246_26-07-23 POINT 6.1

ATTRIBUTION DE CONTRAT GRÉ À GRÉ - ACHAT DE FOURGONS USAGÉS - 2026-VSJ-154

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme souhaite procéder à l'achat de deux fourgons usagés;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement 0884-000 sur la gestion contractuelle* conformément à l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux (chapitre C-65.01)*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11.7 du *Règlement 0884-000 sur la gestion contractuelle* permet au comité exécutif d'autoriser, pour des motifs de saine gestion, la conclusion d'un contrat de gré à gré dont la valeur est inférieure à une dépense égale ou supérieure au seuil déterminé par un règlement du ministre doit être attribué suivant une procédure ouverte;

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évalué par Étienne Gougoux, chef de section, Gestion et entretien de la flotte du Service des travaux publics, est de 97 728,75 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le marché des véhicules d'occasion se prête mal à une demande de prix, principalement parce que les concessionnaires refusent de réserver un véhicule sans garantie d'achat et que les délais du processus font souvent en sorte que le véhicule n'est plus disponible. De plus, les prix sont généralement non négociables, puisque les plateformes en ligne (ex. : autohebdo.net) permettent une comparaison immédiate entre marchands. Dans ce contexte, il est plus efficace de comparer directement les offres disponibles en ligne afin d'identifier rapidement le véhicule d'occasion répondant aux besoins des travaux publics et disponible;

ATTENDU QUE les fourgons ont été préalablement visités et inspectés par un contremaître du service des travaux publics;

ATTENDU QUE les prix sont justes et correspondent aux prix des fourgons comparables sur le marché;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville attribue le contrat de gré à gré pour l'acquisition de deux (2) fourgons usagés no 2026-VSJ-154, à l'entreprise Automobile Pronto Inc. pour un montant de 89 346,96 \$ taxes incluses.

CE- 15247_26-07-23 POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Rémi Barbeau
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Le Président,

La greffière de la Ville,

 *Rémi Barbeau*
Signé le 2026-07-23 10:36:14 EDT

Rémi Barbeau, maire

 *Marie-Josée Larocque*
Signé le 2026-07-23 10:33:56 EDT

Marie-Josée Larocque, notaire